

Les Infos de Base

avril 2002
volume 5, numéro 4
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des règlements intégrés à l'*Infobase Règlements du Québec*

4 Tous à vos postes ! Exemple de recherche : Comment étendre la requête à plusieurs articles ?

Procédure pour la mise à jour d'**ACCÈS LÉGAL**

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 14 du 3 avril 2002.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 14 du 3 avril 2002, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 14 du 6 avril 2002.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 à 2001.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 14 du 3 avril 2002, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 14 du 6 avril 2002.

La *Statutes of Québec Infobase* est à jour au 1^{er} avril 2001 et au 9 novembre 2001 pour le *Civil Code of Québec*.

La *Regulations of Québec Infobase* est à jour au 6 novembre 2001.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2001.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, annexe 2.

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 11, a. 21.

Loi sur l'administration publique, L.R.Q., c. **A-6.01**, aa. 24-27, 150.

Entrée en vigueur des aa. 24-27;

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 11, a. 22.

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, L.R.Q., c. **B-2.1**, abrogée.

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 11, a. 19.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 6.1, 71, 73.3.1-73.3.4.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 6, aa. 1, 54, 58.

Loi sur la Grande bibliothèque du Québec, L.R.Q., c. **G-3**, titre, aa. 1, 2, 2.1, 3, 4, 5, 7, 9, 11-13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 20.1-20.12, 21-26, 26.1, 27, 29, 31, 32.1.

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 11, aa. 1-18.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, annexe III.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (T)
514/893-0244 (F)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi sur la sécurité des barrages, L.Q. 2000, c. 9, a. 48.

Loi sur les ingénieurs, L.R.Q., c. **I-9**, aa. 14, 15, 17.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles, L.Q. 1994, c. 40, aa. 343 (partie), 345 (partie).

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, annexe 1.

Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 11, a. 20;

Loi sur la sécurité dans les sports, L.R.Q., c. **S-3.1**, aa. 46.17, 46.18.

Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, L.Q. 1997, c. 37, a. 2 (partie).

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 33, 35-40, 44-50, 52-61, 66, 68-72, 76.8-76.14, 395.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 24, a. 64.

Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 43, a. 41 (partie).

Loi sur la sécurité des barrages, L.Q., **2000, c. 9**, aa. 1-18, 19 (partie), 20-50.

Entrée en vigueur des aa. 1-18, 19 (partie), 20-50.

Loi sur le notariat, L.Q., **2000, c. 44**, a. 14.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, L.Q. 2001, c. 78, a. 16.

Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q., **2001, c. 43**, aa. 7-9, 12-28, 38, 39, 41 (partie).

Entrée en vigueur des aa. 7-9, 12-28, 38, 39, 41 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec

abrogés :

Règlement sur les informations requises pour obtenir un permis de construction d'une maison unifamiliale neuve, [R.R.Q., c. A-19.1, r. 0.01.];

Règlement sur la contribution des bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier au Fonds forestier, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 0.02.];

Arrêté du ministre des Ressources naturelles sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'année financière 2001-2002, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 4.];

Règlement sur les allocations de frais de voyages des juges, R.R.Q., 1981, c. T-16, r. 1;

Décret concernant le traitement des juges de la Cour du Québec ainsi que la rémunération additionnelle attachée à la fonction de juge en chef, de juge en chef associé, de juge en chef adjoint, de juge coordonnateur ou de juge coordonnateur adjoint de cette cour, [R.R.Q., c. T-16, r. 15.].

ajoutés :

Arrêté du ministre des Ressources naturelles sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'année financière 2002-2003, A.M., 2002 du 19-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 2073;

Règlement sur la mise en marché des lapins, Décision 7498 du 05-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 1993;

Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, D. 1510-2001 du 12-12-01, (2001) 133 G.O. 2, 8761;

Décret concernant la mise en oeuvre du Programme Logement abordable Québec, D. 148-2002 du 20-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1935;

Règlement sur les renseignements relatifs à la réalisation de travaux requérant un permis de construction, D. 149-2002 du 20-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1771;

Programme Rénovation Québec, D. 176-2002 du 28-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 2016;

Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine, D. 205-2002 du 06-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 1909;

Décret concernant le traitement des juges de la Cour du Québec ainsi que la rémunération additionnelle attachée à la fonction de juge en chef, de juge en chef associé, de juge en chef adjoint, de juge coordonnateur ou de juge coordonnateur adjoint de cette cour, D. 211-2002 du 06-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 2095;

Décret concernant les allocations de frais de voyage des juges de la Cour du Québec, D. 213-2002 du 06-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 2097;

Décret concernant la suspension de la délivrance de licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo, D. 268-2002 du 13-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 1977;

Règlement sur la sécurité des barrages, D. 300-2002 du 20-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 2043;

Règlement sur la contribution des bénéficiaires de certains contrats et de certaines conventions au Fonds forestier, D. 328-2002 du 20-03-02, (2002) 134 G.O. 2, 2071.

modifiés :

Désignation et délimitation des terres du domaine public, D. 573-87 du 08-04-87, (1987) 119 G.O. 2, 2376;

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509;

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de

- renseignements nominatifs*, [R.R.Q., c. A-2.1, r. 1.1.];
- Règlement sur les noms et les limites territoriales des sections de l'Ordre des agronomes du Québec*, [R.R.Q., c. A-12, r. 8.3.];
- Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. A-20.01, r. 1.1.];
- Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, R.R.Q., 1981, c. A-29.1, r. 1;
- Règlement d'application de la Loi sur les assurances*, R.R.Q., 1981, c. A-32, r. 1;
- Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires*, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 1.];
- Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés*, [R.R.Q., c. C-1, r. 1.];
- Tarif des droits exigibles en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, [R.R.Q., c. C-4.1, r. 2.];
- Règlement sur les centres de la petite enfance*, [R.R.Q., c. C-8.2, r. 2.];
- Règlement sur les garderies*, [R.R.Q., c. C-8.2, r. 5.1.];
- Décret concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges municipaux*, [R.R.Q., c. C-19, r. 1.3.];
- Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 9.2.1.];
- Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 122.01.];
- Règlement sur les droits à payer en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies*, R.R.Q., 1981, c. C-38, r. 2;
- Règlement sur les droits à payer en vertu des parties I, II et III de la Loi sur les compagnies*, R.R.Q., 1981, c. C-38, r. 3;
- Tarif des honoraires payables en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières*, [R.R.Q., c. C-40, r. 2.];
- Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.1.2.02.];
- Règlement sur la possession et la vente d'un animal*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.002.];
- Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.5.];
- Règlement d'application de la Loi sur les explosifs*, R.R.Q., 1981, c. E-22, r. 1;
- Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.01.];
- Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.02.];
- Règlement sur les redevances forestières*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 2.];
- Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou infirmiers*, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 1;
- Code de plomberie*, R.R.Q., 1981, c. I-12.1, r. 1;
- Règlement sur les installations électriques*, R.R.Q., 1981, c. I-13.01, r. 3;
- Règlement sur les droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo*, [R.R.Q., c. L-6, r. 5.04.];
- Règlement sur les mécaniciens de machines fixes*, R.R.Q., 1981, c. M-6, r. 1;
- Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins*, [R.R.Q., c. M-9, r. 1.1.];
- Règlement sur la vente des porcs*, [R.R.Q., c. M-35, r. 113.1.1.];
- Règlement sur les contingents des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.18.01.1.];
- Règlement sur les contributions du conseil de l'industrie laitière du Québec inc.*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.];
- Règlement imposant aux producteurs de légumes destinés à la transformation une contribution à des fins spéciales*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.01.];
- Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.3.];
- Règlement sur la perception des pensions alimentaires*, [R.R.Q., c. P-2.2, r. 1.];
- Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool*, [R.R.Q., c. P-9.1, r. 5.01.];
- Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques*, [R.R.Q., c. P-9.1, r. 7.1.];
- Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*, [R.R.Q., c. P-30.3, r. 1.];
- Règlement d'application de la Loi sur la protection de la santé publique*, R.R.Q., 1981, c. P-35, r. 1;
- Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, [R.R.Q., c. P-45, r. 1.];
- Règlement sur la qualité de l'eau potable*, [R.R.Q., c. Q-2, r. 18.1.1.];
- Règlement sur la Réserve écologique Marcel-Léger*, R.R.Q., 1981, c. R-26, r. 1;
- Règlement sur les permis relatifs aux sports de combat*, [R.R.Q., c. S-3.1, r. 2.2.];

Programme de revitalisation des vieux quartiers, [R.R.Q., c. S-8, r. 6.1.1.];

Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, [R.R.Q., c. S-13, r. 2.2.];

Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, [R.R.Q., c. S-29.01, r. 1.];

Règlement sur les droits à payer en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, [R.R.Q., c. S-30, r. 2.];

Règlement sur le soutien du revenu, [R.R.Q., c. S-32.001, r. 1.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Tous à vos postes !

Exemple de recherche : Comment étendre la requête à plusieurs articles ?

L'objectif de cette chronique est d'approfondir les fonctions de recherche du logiciel Folio par une étude de cas.

Scénario

Votre patron vient vous voir un vendredi après-midi vers 15h30 pour vous demander de lui trouver la liste des articles qui traitent de la responsabilité civile pour les actes d'un animal.

Vous saisissez la requête suivante : «responsabilité et animaux%», mais vous n'obtenez aucun résultat.

Note : Dans le cadre de cet exercice, pour le calcul des résultats nous allons ignorer le résultat trouvé à l'intérieur du Mémento.

Étape 1 : la problématique

Par défaut, toute requête saisie dans la boîte de requête avancée s'effectue à l'intérieur d'un seul article. Ainsi il faut donc que tous les termes recherchés se trouvent à l'intérieur du même article pour que le moteur de recherche de Folio les repère.

On doit conclure des résultats de la requête précédente, qu'aucun article

des lois québécoises ne contient à la fois le mot responsabilité et un des mots « animal », « animale », « animales » ou « animaux ».

Étape 2 : la solution

L'opérateur de recherche par proximité d'enregistrement permet de repérer un ou plusieurs mots espacés d'un nombre d'enregistrements donné. Cet opérateur permet de rechercher le contexte d'une disposition législative en ciblant les articles qui la précèdent et qui la suivent. En d'autres mots, il permet de faire une recherche du sens d'une loi.

Note : Prenez pour acquis qu'un enregistrement équivaut à un paragraphe.

Étape 3 : la recherche

En utilisant cet opérateur avancé, nous pouvons construire la requête suivante :

“responsabilité animaux%”#5

Les guillemets anglais contiennent la liste des mots recherchés. Le dièse suit immédiatement le guillemet qui ferme la liste et est suivi du nombre d'enregistrements dans lesquels on veut étendre la recherche. Des résultats seront ciblés dans les lois qui contiennent ces deux termes, qu'ils soient présents dans le même article ou dans des articles différents, mais pas espacés de plus de cinq enregistrements.

Note : L'opérateur « % » permet de trouver les différents genres et nombres dans le cas d'un nom et les conjugaisons pour un verbe.

Étape 4 : le rapport

Il est possible de créer un rapport en utilisant les options d'impression du document.

1. Choisissez la vue Parcourir.
2. Dans la fenêtre de Sommaire, sélectionnez les cases à cocher devant les niveaux CODE CIVIL DU QUÉBEC et A.

Note : De cette façon, nous éliminons les résultats du Mémento.

3. Exécutez la requête « “responsabilité animaux%”#5 ».

Note : Les guillemets anglais font partie de la requête, pas les guillemets français.

4. Avec le curseur positionné dans la fenêtre de Document, choisissez l'option « Enregistrements avec résultats » dans le menu Affichage.

Note : Cette option permet de n'afficher que les enregistrements qui contiennent un résultat.

5. Dans le menu OUTILS, sous-menu OPTIONS, onglet IMPRIMER, cochez les options « Résultats de la requête » et « Titres en ligne ».

Note : La première option met l'emphase (gras) sur les résultats au moment de l'impression. La seconde permet d'imprimer les niveaux au-dessus de chaque paragraphe contenant un résultat.

6. Finalement, imprimez votre recherche en utilisant l'option « Tout » dans l'onglet « Imprimer le document » dans la boîte de requête « Imprimer ».

Mission accomplie !

Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse infobase@gaudet.qc.ca.

Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL

1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l'option Installer les Infobases (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran;
2. Si vous avez effectué une **installation réseau sur une tour à cédéroms**, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau;
3. Si vous avez effectué une **installation réseau sur un serveur**, remplacez les fichiers des *Infobases* (*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO. Communiquez avec nous pour obtenir vos fichiers *.LCF pré-activés.